

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MEZIERES LEZ CLERY**

Séance du 3 novembre 2011

Date de convocation: le 24 octobre 2011

L'an deux mille onze, le trois novembre à vingt heures trente, s'est réuni le Conseil Municipal dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Daniel LELAIT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Etaient Présents :

Daniel LELAIT, Charlette ROUSSEL, Jean-Claude KERVELLA, Danielle COROLEUR, Fabienne SIONNEAU, Martine BAUDOIN, Nicole BOURGOIN, Christophe DESCHAMPS, Jacques DUFOURNIER, Rémi JAVOY, Micheline LINGER, Éric MAINARDI, Marie-Edith MERCIER, Nathalie RIETH.

Etait absent :

Olivier BOIS.

Christophe DESCHAMPS a été nommé secrétaire

ORDRE DU JOUR

- Approbation de la réunion de Conseil Municipal du 6 octobre 2011

Délibérations :

- Rapport de la CCVA
- Participation financière de la commune pour le four à pain
- Instauration de la Taxe d'aménagement

Point sur les commissions

Questions diverses

La séance est ouverte par l'approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 6 octobre dernier.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

Délibérations

- **Rapport de la CCVA :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités de la Communauté de Communes du Val d'Ardoux, pour l'année 2010, en application de la loi du 12 juillet 1999 (article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales). Ce rapport est consultable en mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le rapport d'activités de la CCVA.

- **Participation financière de la commune pour le four à pain :**

Le Conseil Municipal autorise la commune à participer au montage financier de la réhabilitation du four à pain et la mise à disposition de l'employé communal pour ce projet.

- **Instauration de la Taxe d'aménagement :**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L.331-1 et suivants,

Vu la loi n°2010-1658 du 29 décembre 2010,

Un nouveau dispositif applicable aux demandes d'autorisations d'urbanisme, repose sur la Taxe d'Aménagement (TA) qui se substitue à la Taxe Locale d'Équipement (TLE).

Considérant que le choix du taux varie de 1 à 5%,

Après avoir entendu Monsieur le Maire, il est proposé au conseil municipal :

D'instituer la Taxe à compter du 1^{er} mars 2012 sur le territoire communal et de voter un taux de 4 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (12 voix pour et 2 contre) cette proposition.

Monsieur le Maire est chargé de notifier cette décision à la Direction Départementale des Territoires par l'intermédiaire des services préfectoraux avant le 30 novembre 2011.

Point sur les commissions

- **CCAS :**

Madame Fabienne Sionneau, adjointe aux affaires sociales et scolaires, informe le conseil municipal que :

- Le 7 novembre 2011 à 19h00, les membres de la commission CCAS doivent se réunir pour définir la date du repas des anciens ainsi que son organisation.

- Une demande de la part des agents du périscolaire pour mettre en place un projet d'ordre disciplinaire, (vu le comportement parfois irrespectueux de certains enfants). Suite à une rencontre avec Monsieur le Maire et le personnel de la garderie, il a été décidé de travailler sur les règles de bases, de vie en collectivité pour établir en collaboration avec les enfants, une charte de bonne conduite sous forme d'affiche ou de tableau. Ainsi un projet sera présenté courant janvier par les agents de la garderie.

➤ **ASSOCIATIONS :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu Madame Valérie Babilotte présidente du Comité des fêtes. En effet l'association se pose des questions sur l'avenir du feu de la Saint Jean et du feu d'artifice suite au projet de la construction des logements sociaux, route de Cléry.

Monsieur le Maire tient à préciser que pour l'année 2012, il n'y a aucun problème et que par la suite, la commune étudiera le cas afin de trouver une solution.

➤ **CCVA :**

Monsieur le Maire, informe le conseil municipal que :

La Communauté de Communes du Val d'Ardoux demande de désigner deux titulaires et deux suppléants pour la composition de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Cette commission a pour but de :

- participer à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés,
- De donner un avis sur les évaluations foncières des locaux commerciaux et biens divers proposées par l'administration fiscale.

Après avoir entendu Monsieur le Maire, **Madame Danielle COROLEUR** et **Madame Nicole BOURGOIN** se proposent pour être **titulaires** et **Madame Martine BAUDOIN** et **Monsieur Daniel LELAÏT** se proposent pour être **suppléants**.

➤ **TRAVAUX:**

Madame Charlette Roussel, adjointe à l'urbanisme et des travaux, informe le conseil municipal que :

- Dans les anciennes classes il y a des problèmes de chauffage dus à des fuites qui se trouvent sous l'escalier de l'algeco.
Deux devis ont été demandés afin de remplacer les tuyaux défectueux et par la même occasion un devis concernant les installations de la mairie.
- Il a été décidé que le sol de la salle communal sera décapé pour être par la suite vitrifié. De plus des feutres devront être mis sous les pieds des tables.
- Pour le projet du parvis de la mairie, le cabinet STRIBLEN et va procéder à quelques changements.
 - ✓ L'arbre prévu devant la mairie devra être déplacé car il y a trop de réseaux.
 - ✓ Modification de la main-courante.

- Nous sommes toujours dans l'attente, du retour du permis de construire en ce qui concerne les démolitions route de Cléry.

Trois devis vont être étudiés pour ces démolitions et l'arrachage des haies.

- Une rencontre est prévue jeudi 10 novembre à 16 h00 avec le cabinet STRIBLEN et LogemLoiret afin d'organiser les travaux VRD.

Madame Danielle Coroleur, adjointe aux finances rappelle qu'il ne faudra pas oublier de demander une autorisation à la Région avant de commencer les travaux.

- Monsieur le Maire et son adjointe, informe le conseil municipal d'une rencontre avec le propriétaire du terrain jouxtant la cour de l'école, Monsieur Jacques André Cronier. Une proposition concernant une portion de terrain de 300 m² (pour le projet de la garderie) a été discutée.

Messieurs Mainardi et Deschamps conseillent que la proposition soit écrite.

➤ **CIMETIERE :**

Monsieur Jean-Claude Kervella, adjoint au cimetière, fait part au conseil municipal de son mécontentement. En effet depuis les travaux du mois d'août (relevage des tombes) les allées sont faites en mani calcaire et cela apparemment ne plait pas à tout le monde.

Monsieur Jean-Claude Kervella demande au conseil si nous devons ou non continuer se travail ?

Madame Danielle Coroleur, fait part de sa crainte au niveau de la poussière que cela va produire et des pesticides qui risquent d'être utilisés à tort.

Monsieur Rémi Javoy, souligne qu'il est dommage qu'avant le 1^{er} novembre les chrysanthèmes aient été déplacées pour faire ces allées et n'ont pas été remises à leurs places.

Monsieur Kervella rappelle que dans le règlement du cimetière il est normalement interdit de planter des chrysanthèmes au sol.

Après concertation le conseil municipal est favorable pour la poursuite du travail en mani calcaire au cimetière et qu'une tolérance est acceptée pour le dépôt des pots de fleurs devant les tombes.

Madame Danièle Coroleur, informe le conseil municipal que les arrosoirs du cimetière disparaissent alors elle propose que des bidons de 5 litres soient mis à dispositions du public.

Questions diverses :

Le four à pain :

Monsieur le Maire, informe le conseil qu'une réunion publique à lieu vendredi 18 novembre 2011 à 19h00 pour le projet du four à pain, a cette occasion un petit film sera projetée. Une invitation personnalisée va être lancée.

Madame Danielle Coroleur, adjointe au Maire, demande au conseil municipal si des personnes veulent intégrer la commission. Madame Martine Baudoin et Madame Micheline Linger se portent volontaires.

Madame Danielle Coroleur, adjointe au Maire, précise que les Maisons Paysannes de France s'occupent d'envoyer les invitations de leur circuit.

Monsieur Henri qui exerce la profession de maçon sera le chef des travaux pour ce projet. Une réunion est prévue avec Monsieur Vella de la Fondation du patrimoine pour que l'on puisse finaliser le dossier avant fin novembre.

Logement social :

Madame Danielle Coroleur, adjointe au maire, informe le conseil municipal, qu'avec Madame Charlette Roussel, adjointe à l'urbanisme, a assisté à la commission sur d'attribution du logement social situé au bourg, par BATIR CENTRE. Le logement est attribué à Madame Rolland, maman de deux enfants (8 et 11 ans).

Trésorerie :

Madame Danielle Coroleur, adjointe aux finances, informe le conseil municipal que nous venons de recevoir l'indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux. Une délibération devra être prise lors du prochain conseil municipal.

Bulletin Municipal :

Monsieur Jean-Claude Kervella, adjoint à la communication, informe le conseil que le prochain bulletin municipal doit sortir en janvier. Afin de préparer au mieux ce feuillet, Monsieur Jean-Claude Kervella propose que la commission communication se réunisse le mercredi 23 novembre 2011.

Conseil municipal exceptionnel :

Monsieur le Maire, informe le conseil municipal que suite à la réunion du Plan Local d'Urbanisme avec les personnes associées, il faut que le conseil délibère sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Monsieur le Maire propose aux membres communautaires de se réunir le mercredi 16 novembre à 20h30.

Madame Charlette Roussel, soumet qu'il serait judicieux de réunir la commission PLU juste avant ce conseil soit 19h30.

Les carrières :

Monsieur le Maire, informe le conseil qu'avec le compte rendu, sera annexé le projet de convention pour l'utilisation d'une voie communale par les carrières GSM.

Dates à retenir :

- ✓ Le 11 novembre à 10h30 : Cérémonie commémorative de l'armistice
- ✓ Le 21 novembre à 19h00 : Révision des listes électorales
- ✓ Le 23 novembre à 18h30 : Commission Communication
- ✓ Le 24 novembre à 19h00 : Commission Travaux

Fin de la séance à 22h20.

Date du prochain conseil municipal : ***Le Jeudi 16 novembre à 20h30***

Daniel LELAIT

Charlette ROUSSEL

Jean-Claude
KERVELLA

Danielle
COROLEUR

Fabienne
SIONNEAU

Martine BAUDOIN

Nicole BOURGOIN

Christophe
DESCHAMPS

Jacques
DUFOURNIER

Rémi JAVOY

Micheline LINGER

Éric MAINARDI

Marie-Édith
MERCIER

Nathalie RIETH